

**Domaine Communal - Rue Leverrier -
Acquisition de terrain à M. DORIER Jean-Paul**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Suite à l'obtention d'un permis de construire, M. DORIER Jean-Paul doit céder à la Ville un terrain de 3 a 15 à détacher de la parcelle cadastrée section NW n° 48 en vue de la mise à l'alignement de la rue Leverrier. Il percevra une indemnité de 10 720 F pour la surface de 1 a 34 en dépassement de la surface de 1 a 81 (à céder gratuitement) représentant les 10 % de la surface totale de la parcelle.

Lors des travaux de terrassement, un talus sera établi sur le restant de la propriété.

La Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable unanime le 12 mars 1991.

La dépense sera imputée sur le chapitre 901.10.210.00501.30400 après transfert de la somme de 20 000 F (permettant aussi de régler les frais d'acte) du chapitre 922.210.76090.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi.